



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Logements sociaux étudiants

Question écrite n° 6134

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le « plan 40 000 » lancé en 2013. Il lui rappelle que ce plan avait pour ambition la construction de 40 000 logements sociaux étudiants, d'ici la fin de l'année 2017, afin de favoriser la réussite des étudiants et de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Il lui demande si elle est en mesure de lui communiquer les chiffres des constructions réalisées et si l'objectif de 40 000 logements sociaux mis à disposition des étudiants a bel et bien été atteint.

Texte de la réponse

Avec 19 582 places créées en Ile-de-France et 20 082 places dans les autres régions au 31 décembre 2017, le Plan quinquennal de construction de 40 000 logements sociaux pour les étudiants a atteint son objectif. Ainsi, 8 régions ont créé un minimum de 1000 places et au sein de ces régions, 10 académies comprenant des zones dites en tension ont créé entre 1000 et 9500 places (Nice, Nantes, Bordeaux, Aix-Marseille, Toulouse, Lille, Lyon, Paris, Créteil, Versailles). Afin de prendre en compte l'accroissement sensible du nombre d'étudiants et de jeunes en formation, le Gouvernement a décidé de poursuivre en l'amplifiant l'effort de construction de la précédente mandature en lançant un plan de construction sur 5 ans de 80 000 logements dont 60 000 logements étudiants. Le 14 février 2018, une nouvelle mission a été chargée par le Gouvernement d'impulser et de recenser la création de places nouvelles d'ici à fin 2022. Pour la période 2018-2020, 22 195 places en résidence étudiante à caractère social ont d'ores et déjà été recensées par la mission. Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été donnée pour permettre l'achèvement du programme de réhabilitation dans l'ensemble du parc des CROUS. Depuis la rentrée 2018, un observatoire national du logement étudiant a été créé ; il a pour objectif de permettre la mutualisation d'informations entre acteurs du logement étudiant, afin d'identifier les besoins réels et de faire une programmation stratégique des constructions. De plus, les observatoires locaux permettent d'avoir une connaissance plus fine à la fois de l'offre et des besoins.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6134

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1834

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 355